



Procès-verbal du conseil municipal **du jeudi 29 septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Georges-d'Aurac, dument convoqué le 24 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain GARNIER, Maire, à la salle polyvalente.

Conseillers présents : Madame Christine PEGHAIRE et Messieurs Georges BERINGER, Gilles BERINGER, Grégory PITOT et Yvon DARNE.

Absents excusés : Mesdames Aurélie BARLIER, Françoise DOUBLET, Martine GIRE et Claudine PASTRE, et Monsieur Jean-Claude TALLOBRE.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Gilles BERINGER est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire, constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- 1- **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 août 2022 et de la séance du 16 août 2022**
- 2- **Délibération : demande à Mme la Sous-Préfète de statuer par arrêté motivé suite à la consultation des électeurs de la section d'Azinières conformément à l'arrêté municipal n° 22/13 article 6**
- 3- **Délibération : avis du conseil municipal sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**
- 4- **Délibération : avis du conseil municipal sur le projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures routières du département de la Haute-Loire**
- 5- **Délibération : motion de soutien des AAPPMA de Saugues (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)**
- 6- **Délibération : adoption des statuts modifiés pour l'adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de la Haute-Loire**
- 7- **Délibération : avant-projet avec le bureau d'études AB2R pour la résolution de dysfonctionnement sur le réseau unitaire des eaux usées (regards situés au niveau de la départementale D21) ; demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne et au département de la Haute-Loire**
- 8- **Délibération : adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à partir du 1^{er} janvier 2023**
- 9- **Délibération : participation aux frais scolaires dus par les communes de Chavaniac Lafayette, Ste Eugénie de Villeneuve et Jax pour l'année scolaire 2018-2019**
- 10- **Délibération : demande de soutien financier par l'association « solidarité paysans en Auvergne »**
- 11- **Délibération : DM n° 1 sur le budget assainissement.**
- 12- **Délibération : DM n° 2 sur le budget communal.**

- 13- **Délibération : DM n° 2 sur le budget eau.**
- 14- **Délibération : DM n° 3 sur le budget eau**
- 15- **Arrêté : désignation d'un correspondant incendie et secours conformément au décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de correspondant incendie et secours**
- 16- **Information délégation du CM au Maire : compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT et conformément à la délibération n° 2020/06/51**
- 17- **Divers :**
- **projet solaire photovoltaïque agricole avec VALECO**

Pour les points 8 ; 11 ; 12 ; 13 et 14 concernant les budgets communaux, M. le Maire a invité Mme Françoise JOUDAIN, secrétaire comptable, à venir expliquer au Conseil les changements.

8 : Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à partir du 1er janvier 2023

A partir du 1^{er} janvier 2024 il sera obligatoire de passer de la nomenclature M14 à la nomenclature M57 pour le budget principal et le budget CCAS, alors que les budgets Eaux et Assainissement restent à la nomenclature M49. En concertation avec la Trésorerie de Langeac, il a été décidé d'anticiper se passage à la M57 à partir du 1^{er} janvier 2023.

Ceci implique quelques changements :

- le plan des comptes sera suivant la M57 développé : les comptes seront plus précis, plus détaillés.
- Pour les amortissements : l'amortissement commencera le jour de la mise en service, alors qu'actuellement il commençait à année N+1.
- Disparition des articles 020 et 021 (dépenses imprévues). Il sera désormais possible de faire des transferts de chapitre à chapitre (sauf pour le personnel).
- Les amortissements de faible valeur pourront être amortis en une seule fois.
- À compter du 1^{er} janvier 2024, le compte administratif et le compte de gestion seront remplacés par un compte financier unique (CFU).

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

11 : Délibération : DM n° 1 sur le budget assainissement

Après contrôle de la Trésorerie, il faut réajuster les comptes : En fonctionnement ajout de 190 € sur l'article R-777 en recettes, et en investissement ajout de 190 € sur l'article D-13918 en dépenses.

12 : Délibération : DM n° 2 sur le budget communal

Reprise de 2 subventions versées par la Région AURA en 2021 (travaux d'éclairage public et Telecom sur l'aménagement du bourg) pour 21 685,08 €, amortit sur 13 ans, soit 1 668 €/an. Inscription au compte R-777 de 1 668 €, et au compte D-13912 de 1 668 €.

13 : DM n° 2 sur le budget eau

Amortissement : inscription de la somme de 1 834 € aux comptes R-28153 et D-6811.

Reprise de subventions : inscription de la somme de 320 € aux comptes R-777 et D-139111.

14 : DM n° 3 sur le budget eau

Il faut inscrire 6 000 € au compte D-2315-23 :

- 2 140 € : contrat pour la fourniture d'une prestation ponctuelle Mission de sécurité ferroviaire (sous pont SNCF).
- 3860 € : travaux CVM La Morge : actualisation.

Mme PEGHAIRE s'interroge sur la dérive des coûts liés aux travaux liés aux CVM sur La Morge.
Mme JOURDAIN vérifiera.

Les 4 délibérations ci-dessus sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

Départ de Mme Françoise JOURDAIN à 20h45.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le paiement des taxes foncières 2022 sur les biens de section.

Le conseil, à l'unanimité, autorise l'ajout de cette délibération.

1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 10 août 2022 et de la séance du 16 août 2022

Aucune remarque n'étant apportée, le PV de la séance du 10 août 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents.

PV de la séance du 16 août 2022 : Mme PEGHAIRE étant absente à cette séance, s'abstient.
N'ayant pas d'autres remarques, le PV est adopté par 5 voix POUR et 1 ABSTENTION.

2 : Délibération : demande à Mme la Sous-Préfète de statuer par arrêté motivé suite à la consultation des électeurs de la section d'Azinières conformément à l'arrêté municipal n° 22/13 article 6

Suite à la consultation des ayants-droits des biens de section d'Azinières (38 convocations), le vote a donné : nombre de votants 27 (dont 22 par correspondance) :

- Nul = 0 ; Blanc = 0 ; POUR = 16 ; CONTRE = 11.

Pour que le vote soit validé, il aurait fallu avoir une majorité des inscrits, soit $38/2 + 1 = 20$ voix.
Il n'y a donc pas de majorité.

Par conséquent, le Conseil, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le Maire à demander à Mme la Sous-Préfète de Brioude de bien vouloir statuer par arrêté motivé.

Si Mme la Sous-Préfète ne statue pas, il sera procédé à une seconde consultation des ayants-droits des sections d'Azinières.

3 : Délibération : avis du conseil municipal sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Malgré que la commune n'ait pas d'aire d'accueil des gens du voyage, M. le Préfet demande à toutes les communes de donner un avis sur le projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, est favorable au projet cité ci-dessus.

4 : Délibération : avis du conseil municipal sur le projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures routières du département de la Haute-Loire

Suite à une série de mesures sonores sur les voies du Département ayant un trafic routier supérieur à 5 000 véhicules/jour, un rapport a été établi, et dans lequel la commune de Saint-Georges-d'Aurac est classé en catégorie 3 (avec 73 dBA en période diurne, et 68 dBA en période nocturne). Le Conseil, à l'unanimité des membres présents, est favorable au projet d'arrêté préfectoral portant révision du classement sonore des infrastructures routières du département de la Haute-Loire.

5 : Délibération : motion de soutien des AAPPMA de Saugues (Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique)

L'AAPPMA de Saugues demande la remise en place de la régulation des Grands Cormorans qui sévissent sur les cours d'eau du bassin du Haut-Allier.

La délibération est mise au vote :

POUR : 5 (Georges BERINGER, Yvon DARNE, Gregory PITOT, Gilles BERINGER, Alain GARNIER).

CONTRE: 0.

ABSTENTION : 1 (Christine PEGHAIRE).

6 : Délibération : adoption des statuts modifiés pour l'adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de la Haute-Loire

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

7 : Délibération : avant-projet avec le bureau d'études AB2R pour la résolution de dysfonctionnement sur le réseau unitaire des eaux usées (regards situés au niveau de la départementale D21) ; demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne et au département de la Haute-Loire

Lors des violents épisodes orageux des dernières semaines, le réseau d'eaux usées s'est mis en charge et une partie a été refoulé chez M. et Mme Gérard PANNEFIEU. Ce dernier a averti M. le Maire et son assurance. M. le Maire a demandé un devis pour réaliser une étude pour la résolution de ces dysfonctionnements (2 sociétés : AB2R et SOCAMA). Cette étude pourrait être subventionnée par l'Agence de l'eau et le Département.

M. Georges BERINGER ne souhaitant pas participer au vote (faisant parti de la famille de M. et Mme PANNEFIEU), le quorum n'est plus atteint.

M. le Maire propose donc de remettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

9 : Délibération : participation aux frais scolaires dus par les communes de Chavaniac-Lafayette, Ste Eugénie de Villeneuve et Jax pour l'année scolaire 2018-2019

M. Gilles BERINGER n'ayant pas finalisé les calculs des frais scolaires, la question est reportée au prochain conseil municipal.

10 : Délibération : demande de soutien financier par l'association « solidarité paysans en Auvergne »

Comme en octobre 2020, où l'association avait déjà demandé un soutien financier, le Conseil, à l'unanimité, ne donne pas suite à cette demande.

15 : Arrêté : désignation d'un correspondant incendie et secours conformément au décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de correspondant incendie et secours

N'ayant pas assez d'explications sur le rôle et les attributions du correspondant incendie et secours, le Conseil demande à M. le Maire de se renseigner auprès du SDIS43.

La question sera reportée au prochain conseil municipal.

16 : Information délégation du CM au Maire : compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT et conformément à la délibération n° 2020/06/51

Mme Françoise JOURDAIN, secrétaire comptable, a une petite inquiétude concernant la trésorerie pour payer les factures des travaux, en attendant la rentrée des subventions.

M. le Maire rappelle qu'il n'y a aucune inquiétude à avoir vis-à-vis de la trésorerie, mais propose d'ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne pour avoir une gestion plus souple pour le règlement des factures en attendant les subventions. Cette ligne de trésorerie pourra être de 50 000 à 100 000 €. Le coût est de 0,25 % du total de la ligne, plus des intérêts de l'ordre de 1% sur la somme réellement empruntée.

17 : Délibération : paiement des taxes foncières des biens de section pour 2022

La somme totale est de 213 € pour les biens de section des villages de Barret, Flaghac, Mourgeat et Azinières. Pour les biens de section de Le Parry, la TF de 54 € sera payée grâce au revenu de la vente d'une partie de ces biens.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

18 : Divers

1- projet solaire photovoltaïque agricole avec VALECO

La société VALECO a un projet d'installation de panneaux solaires sur des terres agricoles, tout en permettant de continuer l'agriculture sur ces mêmes terres. La société a référencé une cinquantaine d'hectares sur la commune, en majorité sur des biens privés.

En attente de l'avis de la chambre d'agriculture 43.

2- Panneaux solaires sur la salle polyvalente

M. le Maire a demandé une étude de faisabilité à 3 sociétés, avec possibilité d'aide de l'ADEME.

3- Conseil communautaire du 28 septembre 2022 : rénovation de façades

Le Conseil communautaire a pris une délibération lors de sa séance en date du 28 septembre dernier, afin d'abonder une aide équivalente à une aide communale aux propriétaires qui souhaiteraient rénover la façade (coté voie publique) de leur bien, sur les communes du territoire qui signeraient une convention avec la CCRHA. Cette convention serait d'une durée de 5 ans. Des précisions seront apportées dans les semaines à venir.

4- Visite de Mme l'inspectrice de l'Education Nationale de la circonscription de Brioude

Le mardi 20 septembre dernier, Mme Sylvie MOSNIER, inspectrice de l'Education Nationale pour la circonscription de Brioude, accompagnée de Mme Pascale CHAUMET, conseillère pédagogique, sont venues visiter l'école publique de notre commune. Elles ont été accueillies par Mme Mélodie CHOPART, directrice, et M. Gilles BERINGER, adjoint au Maire, chargé des affaires scolaires. Suite à la visite de l'ensemble de l'établissement, une discussion s'est engagée sur divers points :

- Demande autorisation de faire l'activité d'arts plastiques à l'étage pour la classe élémentaire : refus catégorique de Mme l'inspectrice, en raison des normes de sécurité non respectées.
- Demande de Mme l'inspectrice sur l'avancement de la réflexion du conseil municipal sur la réalisation des travaux d'agrandissement de la classe élémentaire : le projet d'agrandissement de la classe en prenant une partie du préau est toujours en réflexion, en attente des effectifs réels actuels et des prévisions de la rentrée 2023. Mme l'inspectrice, ainsi que Mme la conseillère pédagogique pensent qu'il serait intéressant d'intégrer la solution de la classe modulaire, en ajoutant une toilette et en agrandissant la cour de l'école. De plus, Mme MOSNIER pense que les prévisions des effectifs de la rentrée prochaine seront connues début novembre, et que pour prévoir les travaux avant septembre 2023, il faudrait se positionner dès le mois de décembre 2022, en sachant que la répartition des effectifs entre les trois classes de RPI serait à l'avenir du même ordre (entre 20 et 25 élèves par classe).

5- PANNEAU POCKET - ILLIWAP

Le contrat avec PANNEAU POCKET (130 €/an) s'achève fin novembre 2022. M. le Maire a informé la société que la CCRHA à signer une convention avec la société ILLIWAP pour la même prestation (pour 4050 €/an) et propose la gratuité du service pour chaque commune du territoire. Suite à cela, la société PANNEAU POCKET a fait une proposition de gratuité à la commune pour l'année prochaine.

Tous les points de l'ordre du jour étant traités, et sans d'autres sujets ajoutés, M. le Maire lève la séance à 23h40.

Le secrétaire.
Gilles BERINGER

Le Président.
Alain GARNIER